



Service Urbanisme

15 rue André Zeller
13102 Marseille cedex 3

Approuvé par arrêté préfectoral le 06 01 2020

PREFECTURE
DES BOUCHES DU RHÔNE

COMMUNE D'ALLAUCH

PLAN DE PREVENTION
DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES
APPLICATION L561-1
DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

INONDATION

Source :
MTEP0001-03N
Scand001-03N
DDTM 13.

Annexes 4.1b
Définition des enjeux localisation des ERP



Échelle : 1:5000



Échelle : 1:2 000

LEGENDE
définition des enjeux

- Limite Communale
- Parcelles
- Bâti source cadastrale
- Parcelles source cadastrale
- Zones Peux ou Pas Urbanisées (ZPPU)
- Autres Zones Urbanisées
- Centre Urbain (CU)
- Enveloppe de la Zone Modélisée
- Enveloppe des enjeux en dehors de la Zone Modélisée

